

Date de l'arrêté : 05/06/2025 Objet : ARRETE D'INTERDICTION DE CIRCULATION FETE PATRONALE	République Française Département : AUBE Arrondissement : Troyes TORCY LE GRAND - Commune
--	--

ARRÊTÉ
N° AR_2025_006

portant ARRETE D'INTERDICTION DE CIRCULATION FETE PATRONALE



ARRETE DE MONSIEUR LE MAIRE

*PORTANT INTERDICTION DE
CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT
SUR CERTAINES VOIES
POUR CAUSE DE FETE PATRONALE*

Le Maire de la Commune de TORCY-LE-GRAND,

- VU le Code de la route et notamment les articles R. 44, R. 225 et R. 225-1,
- VU le Code général des collectivités territoriales, art. L. 2212-2, L. 2213-1 à L. 2213-5 et L. 2512-13,
- VU le Code de la voirie routière,
- VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière, ensemble les textes qui l'ont modifié et complété,
- VU l'organisation les 26 et 27 juillet 2025 de la Fête Patronale Place de la Mairie, rue du Chauffour et rue des Pointes,
- CONSIDERANT qu'il incombe à l'autorité municipale, pour le bon déroulement de cette manifestation, de prendre les mesures propres à réglementer la circulation sur lesdites voies,

ARRETE

Article 1 : La circulation et le stationnement des véhicules sont interdits du vendredi 25 juillet 2025 (14h00) au lundi 28 juillet 2025 (18h00), rue des Pointes (de la Place de la Mairie à la Voie de Troyes), R.D. 136 (de la Rue du Pont à la Rue du Lavoir) et Place de la Mairie,

Article 2 : La circulation sera déviée dans les deux sens par la R.D. 441 et par la Voie Châtelaine.

Article 3 : Les prescriptions relatives à l'interdiction de circulation et aux déviations feront l'objet d'une signalisation conforme à la réglementation en vigueur.

Article 4 : Cet arrêté sera transmis à :

- M. le Commandant, Gendarmerie d'Arcis-sur-Aube,
- M. le Directeur, Service Local d'Aménagement de Brienne-Le-Château.

Fait en Mairie à TORCY LE
GRAND,

le 5 juin 2025

Le Maire de TORCY LE GRAND.

Gérard GUERRE-GENTON

